

1. [Accueil](#) Le Marin
2. [Énergies marines](#)
3. [Enquête publique sur les éoliennes Yeu-Noirmoutier : 76 % d'oppositions](#)



Projet d'implantation du parc éolien au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier. (Illustration : société Éoliennes en mer Îles d'Yeu et de Noirmoutier)

## Enquête publique sur les éoliennes Yeu-Noirmoutier : 76 % d'oppositions

Publié le 16/08/2018 15:24 | Mis à jour le 17/08/2018 14:08

Au cours de l'enquête publique sur le projet de parc éolien au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier, qui s'est déroulée du 4 avril au 23 mai 2018, 1 658 personnes se sont exprimées une ou plusieurs fois, dans une ambiance parfois tendue, selon la commission d'enquête. Au final, 76 % des opinions exprimées sont opposées au projet.

Pendant la durée de l'enquête, en outre, six pétitions d'opposants ont été diffusées. Et le 27 avril [une manifestation d'opposants](#) a mobilisé quelque 500 personnes.

Selon le [rapport des commissaires enquêteurs](#), rendu public mardi 13 août, les oppositions à ce projet touchent notamment aux potentielles nuisances environnementales (poissons, oiseaux), touristiques et économiques (conséquences pour la pêche, atteinte à la valeur du patrimoine immobilier sur place). Les opposants attaquent aussi le coût du projet ainsi que, selon eux, son obsolescence alors que les premières éoliennes flottantes sont en phase de test.

**« La commission d'enquête, au travers de sa connaissance des dossiers, fait le constat que les six zones propices arrêtées par l'État, ont toutes fait l'objet de contestations plus ou moins affirmées. Les arguments principaux généralement avancés concernent l'impact visuel et l'éloignement jugé insuffisant des parcs par rapport au littoral », soulignent les rapporteurs.**

## **Avis favorable sous réserves**

Et, en dépit des oppositions majoritaires à ce projet, la commission rend un avis favorable aux autorisations nécessaires au projet, sous plusieurs réserves.

Pour la demande d'autorisation d'usage du domaine public maritime, l'avis est favorable sous réserve d'une meilleure prise en compte des intérêts socio-professionnels liés à la pêche et à la conserverie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Les commissaires enquêteurs proposent à cet effet la mise en place, avant la mise en exploitation du parc, d'une médiation avec tous les acteurs locaux concernés, sous l'égide de l'État.

La demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau reçoit, de même, un avis favorable mais sous réserve que soit imposé au porteur de projet la mise en place de compensation en cas de mortalité élevée de certaines espèces.

Le collectif « Touche pas à nos îles » (Tpani), très actif, a aussitôt vivement critiqué ce rapport d'enquête.

En février, l'Autorité environnementale (AE) avait aussi rendu [un avis favorable à ce projet sous quelques réserves](#).

**Alexandra TURCAT**

UPPM revue de presse